



Mandat exclusivite pour vente appartement

Par **repierre**, le **01/07/2011 à 12:53**

Bonjour,rnrnAujourd'hui, je suis assigné en justice pour non respect d'un mandat exclusif pour la vente de mon appartement.rnrnLes fait rnmars 2011 - estimation de mon appartement dans une agence rnrnavril 2011 - l'agent se déplace à mon domicile où je signe un mandat d'exclusivité. Il est daté du jour précédent sa venue à mon domicile et stipule l'adresse de l'agence (donc il affirme mon déplacement volontaire dans son agence). De plus, il ne me laisse pas de mon exemplaire client.rnCes points, je ne peux pas les prouver.rnrnInconscient du papier signé, je m'ai mon appartement en vente de particulier à particulier. Je trouve un acquéreur en moins de une semaine et envois un recommandé pour me rétracter par rapport au Mandat signé car je suis dans le délais des 7 jours par rapport à la date que j'ai signé et non stipuler sur le mandat.rnrnAujourd'hui, j'ai signé avec mes acquéreurs de PAP et je dois la commission à cette agence réclamer par l'assignation, ai-je une chance de gagner le procès ou je dois négocier avec cette agence afin de n'être pas ruiner.rnrncordialement, merci

Par **alterego**, le **01/07/2011 à 13:50**

Bonjour,rnrnIl est nécessaire de prendre connaissance du mandat que vous avez signé afin d'en relever les éventuels vices avant de vous répondre.rnrnA vous lire, vous n'auriez pas été démarché mais vous auriez été chercher l'agent immobilier, aussi la rétractation n'aurait que peu de chance d'aboutir.rnrnVous avez quand même agi avec une certaine légèreté entre la signature et la vente directe.rnrnCordialement

Par **vanceslas**, le **01/07/2011 à 21:28**

Bonsoir un mandat signé au siège de l'agence ne bénéficie pas du délai de rétractation
l'agence à de grande chance d'obtenir réparation elle va commencer par faire opposition à la
vente chez votre notaire un conseil négociez avec l'agence une somme qui pourrait lui
convenir un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès bonne soirée